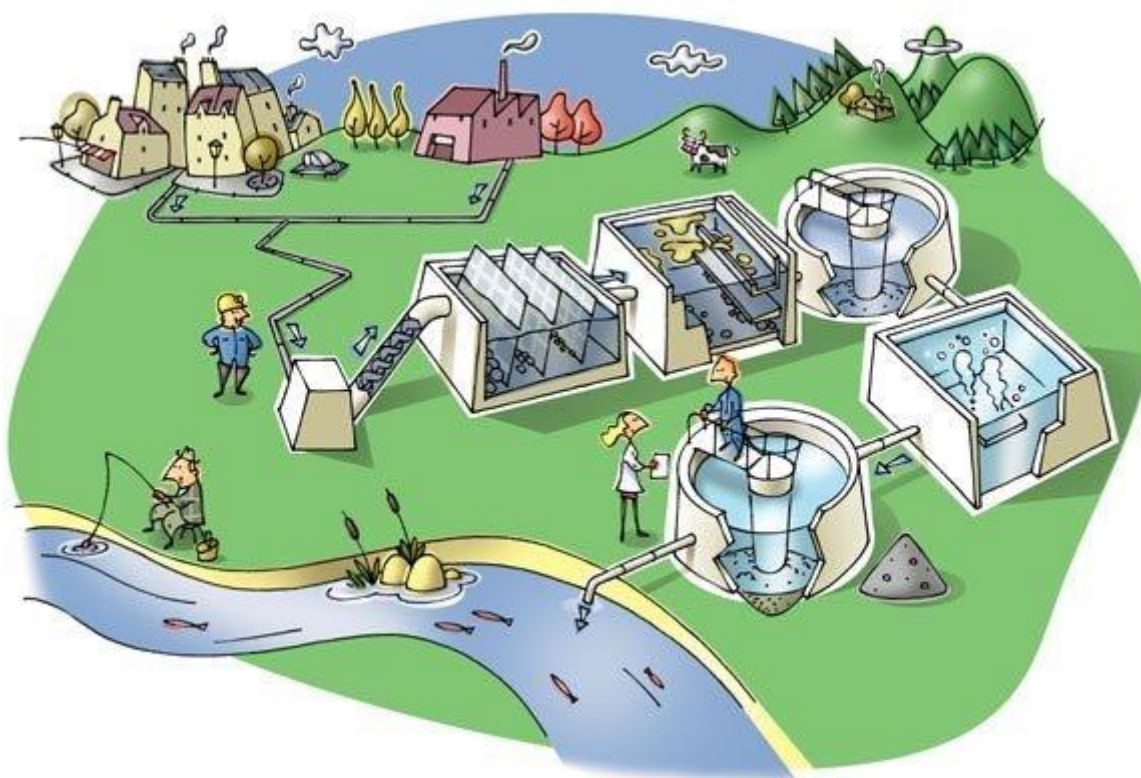


# Mairie du Faouët



## **RAPPORT ANNUEL**

**sur le PRIX et la QUALITE  
du service public de l'assainissement**

**EXERCICE 2022**

# SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT .....	3
A. Les caractéristiques générales du service. ....	3
B. Le mode de gestion du service. ....	5
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES. ....	5
A. Le réseau d'assainissement collectif : les événements marquants de l'année 2022. ....	5
B. La station d'épuration. ....	6
B.1. Présentation générale. ....	6
B.2. Synoptique du fonctionnement de la station. ....	7
B.3. Le volume des effluents traités. ....	8
B.4. Les rendements épuratoires de la station. ....	8
B.5. La production des boues et leur devenir. ....	9
C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau. ....	10
D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service. ....	10
3. LES INDICATEURS FINANCIERS. ....	11
A. Le prix de l'assainissement. ....	11
A.1. La tarification. ....	11
A.2. Évolution du tarif de l'assainissement. ....	11
A.3. La facture d'un usager de 120 m <sup>3</sup> . ....	11
A.4. Évolution de la recette d'exploitation. ....	11
B. Les autres recettes d'exploitation du service. ....	12
C. La dette du service public d'assainissement collectif. ....	12
D. Les amortissements réalisés au cours de l'année. ....	12
E. Les dépenses de travaux réalisées en 2022. ....	13
CONCLUSION. ....	13

# 1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

## A. Les caractéristiques générales du service.

### ✓ Le territoire

L'activité de collecte et de traitement des eaux usées concerne le centre-ville du Faouët.

### ✓ La population raccordée au réseau d'assainissement collectif en 2022

Le service comporte 1 108 abonnés dont 5 abonnés consommant plus de 6 000 m<sup>3</sup> par an (CADF, SA MONTFORT, l'hôpital, le centre aquatique et la station d'eau potable de Barrégant). Selon le dernier recensement (population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2020), le territoire du Faouët contient 2 856 habitants pour 1 382 logements occupés soit une moyenne de 2,06 habitants par logement. Nous pouvons estimer de manière approximative que la charge de pollution domestique raccordée à la station d'épuration est actuellement de **2 217 équivalents-habitants**.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés	1 072	1 118	1 112	1 111	1 104	1 108	1 108
Nombre d'habitants raccordés estimé	2 104	2 183	2 183	2 197	2 203	2 207	2 217
Volumes facturés (m <sup>3</sup> – consommations < 6 000 m <sup>3</sup> )	64 637	66 424	65 175	69 106	65 052	61 747	78 515
Volume produit par personne (m <sup>3</sup> )	30.72	30.42	29.85	31.45	29.50	28.00	27.55
Volumes facturés (m <sup>3</sup> – consommations > 6 000 m <sup>3</sup> )	87 301	88 424	96 604	93 928	101 111	94 250	194 162

Il est précisé que la CADF dispose de forages. Ainsi, la station reçoit plus de volumes d'eaux usées que d'eaux potables facturées.

Gros consommateurs	2018	2019	2020	2021	2022
CADF volume AEP	58 063	56 656	60 202	55 566	75 519
CADF volume total	187 514	235 500	233 411	282 559	259 494
SA MONTFORT	17 412	17 722	19 677	19 797	18 358
HOPITAL	10 930	9 631	12 852	12 295	12 325
CENTRE AQUATIQUE	10 199	9 919	8 380	6 592	5 092
EAU DU MORBIHAN – Station de Barrégant *	10 981	13 641	11 895	15 525	18 363

\*Régularisation par STGS depuis 2018 sur l'année 2022.

La CADF a l'autorisation de rejeter à la station d'épuration 1 300 m<sup>3</sup> par jour, 1 200 kg de DBO<sub>5</sub> par jour (soit l'équivalent de 20 000 équivalents habitants), 784 kg de MES par jour et 208 kg de NTK par jour. Ainsi, pour une consommation annuelle de 259 494 m<sup>3</sup>, cela représente un débit moyen de 1 037 m<sup>3</sup> par jour (usine fermée les week-ends).

## ✓ Le réseau d'assainissement collectif

23,4 km de canalisations gravitaires et 3,5 km de conduites de refoulement.

Les ouvrages existants sur le réseau sont les suivants :

OUVRAGES	NOMBRE
Dessableurs	0
Déversoirs d'orage	0
Postes de relèvement	11
Regards EU séparatif	Non renseigné

NOM du poste et type des pompes installées	Capacité de refoulement théorique	Capacité de refoulement contrôlée (diagnostic SCE)
Stang Vraz FLYGT CP 3127 SH	Q= 9 l/s P1 :33 m3/h P2 : 33 m3/h	P1 = 28.6 m3/h P2 = 11.1 m3/h
Parc Charles FLYGT DP 3152HT 281 vortex	Q=11.20 l/s P1= 40 m3/h P2 :40 m3/h	P1 = 34.56 m3/h P2 = 38.9 m3/h
Hôpital (rue des bergères) KSB KRTF 80 315/122UG160 vortex	Q : 12.40 l/s P1 :44 m3/h P2 :44 m3/h	P1 = 13.00 m3/h P2 = 13.50 m3/h
Impasse de la sapinière (cité LE ROUX) MENGIN PS 65 195/190/180/4P	Q : 5 l/s P1 : 18 m3/h P2 :18 m3/h	P1 = 15.84 m3/h P2 = 10.30 m3/h
Route de ste barbe (Kerroc'h) MENGIN PS 40/70 2P	Q : 3.41 l/s P1 : 7.2 m3/h P2 : 7.2 m3/h	P1 = 11.20 m3/h P2 = 7.74 m3/h
Kernot Nord	Q : 2 l/s P1 :12.3 m3/h P2 : 12.3 m3/h	
Kernot Sud FLYGT CP 3057 ;181 ;HT.53 262.003160	Q:5.5 l/s P1: 20 m3/h P2: 20 m3/h	P1= 29.23 m3/h P2 = 25.50 m3/h
Coat pales FLYGT MP 3012 HT 262 Roue Grinder dilacératrice	Q : 1.5 l/s P1 : 5.13 m3/h P2 :5.13 m3/h	P1 = 17.3 m3/h P2 = 17.5 m3/h
Chemin de Sainte Barbe FLYGT MP 3127 HT 252	4.7 l/s P1 : 17 m3/h P2 : 17m3/h	P1 = 17.20 m3/h P2 = 18.81 m3/h
Les Ursulines FLYGT MP 3085 18SH 53 25500 2456	Q : 5.90 l/s P1 : 21 m3/h P2 : 21 m3/h	P1 = 15.4 m3/h P2 = 11.5 m3/h
Rue du Midi FLYGT DP 3057 MT 252 vortex	Q : 2.60 l/s P1 : 9 m3/h P2 : 9 m3/h	P1 = 10.26 m3/h P2 = 9.57 m3/h
Route de Pont Priant FLYGT DP 3068 180 HT 5322000173 vortex	Q : 3.60 l/s P1 : 12 m3/h P2 : 12 m3/h	P1 = 11.70 m3/h P2 = 15.00m3/h

## ✓ La station d'épuration

La capacité de traitement de la station d'épuration est définie en équivalent-habitants, c'est à dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les eaux usées si elle ne recevait que des effluents domestiques.

La station d'épuration du Faouët a une capacité théorique de traitement de 23 500 équivalents-habitants :

Capacité nominale organique de 1 410 kg de DBO<sub>5</sub>/j

Capacité hydraulique nominale de 1 659 m<sup>3</sup>/j

La station d'épuration est alimentée, d'une part, par une canalisation provenant de la ZI de Pont Min (effluents essentiellement industriels) et, d'autre part, par une canalisation provenant du centre-ville (effluents domestiques).

Le traitement de l'eau se fait de la façon suivante :

- Prétraitement (dégrillage, dégraissage et dessablage) ;
- Traitement biologique (zone d'anoxie et bassin d'aération à boues activées) ;
- Clarification (clarificateur) ;
  
- L'extraction et stockage des boues (trois silos de stockage des boues pour une capacité totale de 380 m<sup>3</sup>) ;
- Rejet des eaux vers trois lagunes ;
- Rejets des eaux vers la rivière Ellé.

Annuellement, la station produit normalement environ 3 000 m<sup>3</sup> de boues à 3% de matières sèches ou 750 m<sup>3</sup> à 12% de matières sèches (soit 90 tonnes de matières sèches). Ces boues sont valorisées en agriculture.

## B. Le mode de gestion du service.

L'exploitation du service est gérée en régie.

La société STGS assure la facturation, le recouvrement et le reversement à la mairie de la redevance d'assainissement collectif.

## 2. LES INDICATEURS TECHNIQUES.

### A. Le réseau d'assainissement collectif : les événements marquants de l'année 2022.

La collectivité a réalisé en 2022 :

- Le remplacement de deux pompes sur le poste de relevage du Chemin des Lavandières : 7 229.00 € ;
- Quatre branchements de réseau : 7 780.00 € ;
- Assistance technique pour l'analyse des offres concernant le projet de réhabilitation de la station d'épuration (suivi par le cabinet d'études SCE) : 6 373.13 € ;

Pour un montant total de 21 382,13 € HT.

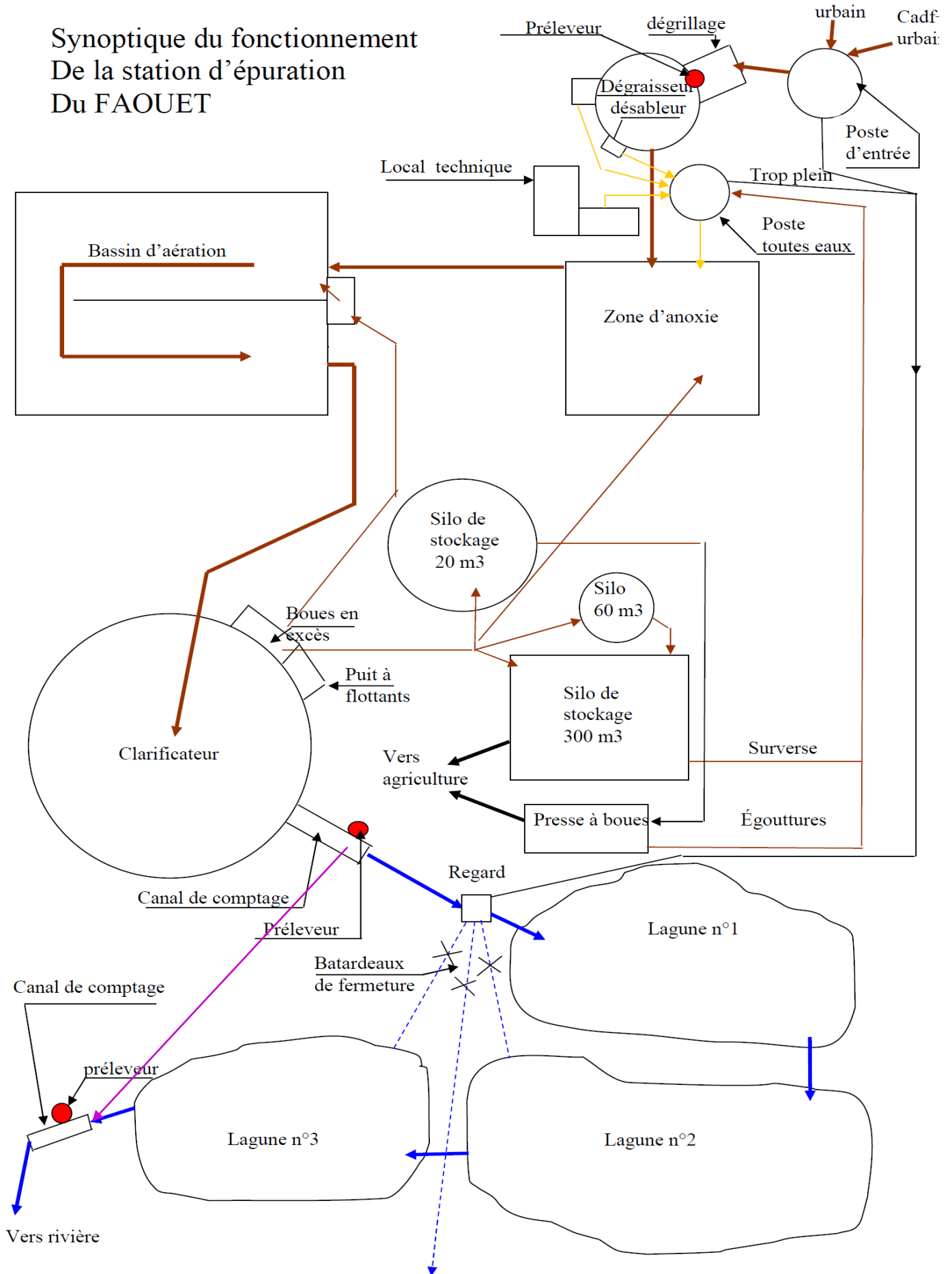
## **B. La station d'épuration.**

### ***B.1. Présentation générale.***

FILIERE D'EPURATION		BOUES ACTIVEES	
CONSTRUCTEUR			
ANNEE DE MISE EN SERVICE		09/06/1981	
LIEU D'IMPLANTATION		Stéroulin	
DONNEES CONSTRUCTEURS	CAPACITE NOMINALE	23 500	éq. hab.
	DEBIT	1 659	m <sup>3</sup> / j
	DBO <sub>5</sub>	1 410	kg / j
NORMES DE REJET		Arrêté préfectoral du 26 juillet 2002 (ICPE)	
MILIEU RECEPTEUR		Ellé	
DEGRILLEUR		Manuel	
DEGRAISSEUR DESSABLEUR AERE		49 m <sup>3</sup>	
BASSIN D'ANOXIE		460 m <sup>3</sup>	
BASSIN D'AERATION		4 245 m <sup>3</sup> 6 turbines de 24 kW	
DECANTATEUR SECONDAIRE		1 157 m <sup>3</sup> 2 pompes de recirculation de 110 m <sup>3</sup> /h 1 pompe d'extraction de 45m <sup>3</sup> /h	
LAGUNES DE FINITION		4 450 m <sup>3</sup>	
EPAISSISSEURS		300 m <sup>3</sup> et 60 m <sup>3</sup>	
EPAISSISSEUR HERSE		40 m <sup>3</sup>	
DESHYDRATATION MECANIQUE		Press Deg 2m type 762	
DESTINATION DES BOUES		EPANDAGE AGRICOLE	
PLAN D'EPANDAGE EXISTANT		OUI	
SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES		ABER ENVIRONNEMENT	

## B.2. Synoptique du fonctionnement de la station.

Synoptique du fonctionnement  
De la station d'épuration  
Du FAOUET



→ Bypass réalisé en 2020 (réseau en DN400CR8)

### ***B.3. Le volume des effluents traités.***

		<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Charge hydraulique entrée (m<sup>3</sup>/j)</b>	<b>Moy</b>	1000	1116	790	819	1 166	1 371	1 307	1 257
	<b>Min</b>	95	915	16	197	570	210	380	118
	<b>Max</b>	2972	2037	1 511	1 542	3 213	2 746	2 934	3 330
<b>Charge organique entrée (kg DBO<sub>5</sub>/j)</b>	<b>Moy</b>	258	315,5	457	401	399	351	280	479
	<b>Min</b>	78,7	165,9	161,82	158	166	127	56	170
	<b>Max</b>	551,5	792,1	1 236	824	803	857	409	807
<b>Taux par rapport aux capacités nominales</b>	<b>% hydro</b>	60	70	48	49,4	70,28	82,60	78,78	75.8
	<b>% orga</b>	18	22	35	25,5	28,3	24,90	24,65	34

Les volumes rejetés par la CADF à la station d'épuration sont de 259 494 m<sup>3</sup> et ceux de Montfort de 18 358 m<sup>3</sup>. La station a reçu 458 855 m<sup>3</sup> d'eaux usées soit environ 1 257 m<sup>3</sup>/jour.

Il existe des grandes variations de volumes entrants journaliers. Ces volumes sont liés aux eaux parasites et à l'activité de la CADF. Ainsi, le volume des eaux parasites arrivant à la station d'épuration pourrait venir des eaux de nappe.

### ***B.4. Les rendements épuratoires de la station***

Les rendements épuratoires figurent à la page suivante.

En 2022, la station a reçu en moyenne :

- 1 257 m<sup>3</sup> par jour soit 75,80 % de sa capacité hydraulique ;
- 479 kg de DBO<sub>5</sub> par jour soit 34,00 % de sa capacité organique.

Le rejet est de bonne qualité, on note des dépassements de la valeur exigée en concentration pour les MES sur les bilans du 09/04 et du 23/11 ainsi que pour quelques rendements minimums non atteints, qui pourraient s'expliquer par des résidus dans les flacons des préleveurs.



## Synthèse annuelle des mesures « bilans 24h » réalisées en 2022

Mois	Débit		MES			DCO			DBO <sub>5</sub>			Charge organique	NK			NGL			Pt		
	m <sup>3</sup> /j	%	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Jan.	1 350	81,4	569	6,5	91	2 312	34,8	96,2	588	5	96	41,7	94,9	21,7		94,9	23,9	0	1,98	0,355	0
Fév.	1 267	76,4	161	4,58	74	645	27,5	86,5	170	4,75	81,7	12	88,7	14,5	0,887	88,7	16,8	0	4,05	0,314	0
Mars	1 337	80,6	175	5,79	66,9	893	18,8	91,4	619	3,6	95,3	43,9	115	3,32	76,6	115	5,3	62,3	5,64	0,274	0
Avril	1 246	75,1	263	8,75	66,7	609	19,7	91,5	383	3,33	95,4	27,2	96	2,87	84	96	5,57	69,5	5,78	0,23	0
Mai	1 176	70,9	277	3,62	88,6	888	26,5	91,5	267	3	93,7	18,9	83,9	1,7	88,5	83,9	3,63	75,6	4,25	0,245	0
Juin	1 233	74,3	262	3,38	87,4	565	22,8	84	241	3,6	88	17,1	84,3	3,86	62,3	84,3	6,92	34,3	3,9	0,37	0
Juil.	1 079	65	228	4,62	85,7	581	27,5	85,8	381	3,75	94,1	27	89,4	4,98	65,5	89,4	6,5	55,1	5,25	0,358	0
Août	1 061	64	609	5,31	93,4	1 761	16,5	97,6	734	3,75	97,4	52,1	107	4,28	79,9	107	6,23	70,8	6,56	0,487	0
Sept.	1 072	64,6	440	5,38	90,7	1 210	23	93,2	807	3	97,3	57,2	120	1,52	91	120	2,74	83,7	9,03	0,323	0
Oct.	1 125	67,8	377	4,08	92,9	951	21	93,9	748	3	97,8	53,1	120	2,55	88,5	120	4,73	78,4	9,51	0,29	0
Nov.	1 292	77,9	300	9,23	73,5	1 011	21,3	92,8	576	3	96,4	40,9	111	1,53	90,4	111	2,6	83,7	7,2	0,36	0
Déc.	1 842	111	587	6,07	86,8	1 792	22,6	93,7	233	3,6	83,9	16,5	90,2	3,3	60,2	90,2	4,54	46,2	3,52	0,397	0
Moy.	1 257	75,8	354	5,59	97,2	1 102	23,4	96,8	479	3,61	99	34	100	5,36	97,5	100	7,28	94,9	5,56	0,334	96,4
Min.	118	7,11	34,1	2	49,5	505	12	86,4	170	3	97,4	12	83,9	0,5	94,1	83,9	1	88,6	1,98	0,1	83,5
Max.	3 330	201	973	36	99,4	3 142	47	99,2	807	7	99,5	57,2	120	34,7	99,3	120	36,6	98,5	9,51	1,5	98,6
<i>Normes</i>				20	95		80			25	90			15			15	80		2	90

Les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessus sont des moyennes à l'échelle mensuelle.

### ***B.5. La production des boues et leur devenir***

Les boues sont stockées dans deux silos de 300 m<sup>3</sup>.

Année	Charge traitée Kg DBO <sub>5</sub> /j	Production de boues calculée en TMS/an	Boues produites en TMS/an
2015	258	75	62
2016	268	78	72
2017	457	133	53
2018	Donnée inconnue	Donnée inconnue	41
2019	399	87	77,9
2020	351	77	115
2021	280	61	124
2022	479	104	204

En 2022, 2 519 m<sup>3</sup> de boues ont été épandues sur 70,07 hectares représentant 204 tonnes de matières sèches.

Les épandages ont été réalisés par l'entreprise E.T.A. Didier PERRET (Le Croisty).

Les épandages ont permis de fertiliser du maïs, des prairies, du ray-grass et du colza.

La quantité de matière sèche produite correspond à la quantité moyenne produite par 11 178 habitants (moyenne nationale : 50 g/MS/jr/EH) soit 47,56 % de la capacité organique de la station.

### **C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.**

		Nombre de points	Points obtenus
X	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
X	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
X	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	10
	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	
X	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs...)	10	10
X	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	10
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	
X	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
X	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	10
X	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	10
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>80</b>

### **D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service.**

La station d'épuration mixte du Faouët située au Stéroulin est régie par l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2002 autorisant Monsieur le Maire à poursuivre l'exploitation de la station d'épuration communale sous la rubrique 2752 de la nomenclature des installations classées. Cet arrêté a été modifié par l'arrêté de prescriptions complémentaires du 20 juin 2019 concernant les modalités d'épandage.

Chaque année des améliorations sont mises en œuvre pour le bon fonctionnement du service mais le point d'amélioration le plus urgent et important reste la mise aux normes de la station d'épuration vieillissante.

Grâce à l'étude/diagnostic et à l'accompagnement du cabinet d'études SCE basé à NANTES, la commune a pu définir et arrêter son programme d'investissement estimé à 1 000 000 € HT pour la réhabilitation de certaines installations au sein de la station d'épuration actuelle.

A l'été 2022, le marché public de travaux concernant la réhabilitation de la station d'épuration communale a été attribué à la société OTV sise à CINQ MARS LA PILE (37) pour un montant de 1 130 000,00 € hors taxes.

Ces travaux sont subventionnés par l'Etat (Plan de relance - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020) à hauteur de 500 000 € et par le Département du Morbihan (Fonds d'intervention en eau potable et assainissement 2021) à hauteur de 99 000 €, soit au total 53 % du projet. L'auto-financement de la commune s'élève donc à 531 000 € (soit 47 %).

La commune avait prévu, dès 2022, de commencer ces travaux mais après un appel d'offres infructueux en 2021, la commune pourra finalement voir ces travaux commencer en 2023, les autorisations nécessaires étant en cours d'obtention.

### 3. LES INDICATEURS FINANCIERS.

- Le prix de l'assainissement.

#### *A.1. La tarification.*

Le service assainissement est assujéti à la TVA. Le tarif comporte une part « abonnement » et un tarif par m<sup>3</sup> consommé. Le conseil municipal fixe chaque année le montant applicable. Le tarif applicable à l'année 2022 a été fixé par la délibération n° 40/2021 du conseil municipal au cours de la séance du 25 novembre 2021. Cette redevance s'élève à 78.58 € par branchement et à 1.0106 € par m<sup>3</sup> consommé de 0 à 30 m<sup>3</sup> et à 2.0248€ par m<sup>3</sup> consommé après 30 m<sup>3</sup>. Elle permet d'équilibrer le budget eaux usées de la collectivité qui finance les investissements nécessaires au développement du service. Ces tarifs avaient été fortement revalorisés le 18 décembre 2014 pour l'année 2015 et sont restés inchangés en 2016 et 2017. Comme en 2018, 2019, 2020 et 2021 ces tarifs ont été augmentés de 2%. Concernant l'année 2022, ces tarifs ont subi une augmentation de 1%.

Les agences de l'eau ont mis en place des redevances à la charge des abonnés du service d'assainissement pour financer la modernisation des réseaux d'assainissement collectif des communes et la lutte contre la pollution. Ces deux redevances sont de 0,1500 euro du m<sup>3</sup> et 0.3000 euro du m<sup>3</sup> dans le bassin Loire-Bretagne.

Les six agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'intervention qui ont pour mission de coordonner les actions de préservation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

#### *A.2. Évolution du tarif de l'assainissement*

	Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part fixe (par an)	Abonnement	71.87	71.87	73.31	74.78	76.28	77.80	78.58
Part proportionnelle								
✓ 0 à 30 m <sup>3</sup>	le m <sup>3</sup>	0.8896	0.8896	0.9074	0.9255	0.9440	1.0006	1.0106
✓ > 30 m <sup>3</sup>	le m <sup>3</sup>	1.8522	1.8522	1.8892	1.9270	1.9655	2.0048	2.0248

#### *A.3. La facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

La facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup> est la suivante :

	Part délégataire H.T.	Part Collectivité H.T.	Redevance Modernisation	TVA	Total TTC
<b>LE FAOUEU EU</b>					
Abonnement annuel		78,58 €		0,00 €	78,58 €
<b>Consommations 120 m<sup>3</sup></b>			19,20 €	0,00 €	19,20 €
Tranche 1 de 0 à 30 m <sup>3</sup>		30,32 €		0,00 €	30,32 €
Tranche 2 au delà de 30 m <sup>3</sup>		182,23 €		0,00 €	182,23 €
<b>Total</b>		<b>291,13 €</b>	<b>19,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>310,33 €</b>
Répartition %	0,00%	93,81%	6,19%	0,00%	100,00%

#### ***A.4. Évolution de la recette d'exploitation***

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Recette collectivité</b>	333 001,85	260 652,66	360 348,58	390 082,93 €	417 395,98€	420 528,48 €

Le compte administratif du service en 2022 a constaté un excédent de 740 981,05 € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues). Ce résultat intègre un excédent de 566 999,36 € pour la part d'investissement et un excédent de fonctionnement de 173 981,69 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par les avances de subventions perçues, par l'affectation de résultat 2021 ainsi que l'emprunt de 200 000 € réalisé en 2022.

- **Les autres recettes d'exploitation du service.**

La participation pour l'assainissement collectif a été instaurée par délibération n° 74/2014 du conseil municipal du 28 août 2014 et s'élevait en 2015 à 796 €. Elle a été fixée à 800 € pour 2016 par délibération 71/2015 du 16 décembre 2015. La collectivité ayant désormais l'obligation de réaliser les travaux de pose de branchement, la participation pour l'assainissement collectif a été fixée à 2 500 € pour 2017 par délibération 50/2016 du 15 décembre 2016. Par la délibération n°50/2018 du 24 novembre 2018, la participation pour l'assainissement collectif a été fixée à 2 600 € pour l'année 2019 et à 2 650 € pour l'année 2020 (délibération N°62/2019 du 28 novembre 2019). Ce tarif a été maintenu à 2 650 € pour l'année 2021 (délibération N°40/2020 du 25 novembre 2020). En 2022, ce tarif a été porté à 2 700 € (délibération N°40/2021 du 25 novembre 2021).

En 2022, le service a perçu quatre participations pour l'assainissement collectif (soit 10 800 €).

Suite à la délibération n°41/2021 du 25 novembre 2021, le premier contrôle du raccordement au réseau d'assainissement collectif est facturé au tarif de 85 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (précédemment gratuit). Pour l'année 2022, 33 contrôles ont été facturés soit 2 805 € supplémentaires pour le service.

Lorsque les branchements au réseau d'assainissement collectif sont déclarés non conformes, une contre visite est organisée pour constater la mise en conformité du branchement. Cette contre visite est facturée au propriétaire du branchement 170 €. En 2022, aucune contre visite n'a été facturée.

- **La dette du service public d'assainissement collectif.**

- **État de la dette en capital au 31/12/22 : 520 230,24 €**

- **Annuité 2022**

Remboursement en capital : 89 077,51 €

Remboursement en intérêts : 14 662,73 €

Total : 103 740,24 €

- **La capacité d'emprunt**

Le pourcentage des annuités d'emprunts 2022 par rapport aux recettes de fonctionnement réelles de l'exercice est de 23.32 %.

- **Les amortissements réalisés au cours de l'année.**

Au cours de l'année 2022, le patrimoine du service a nécessité des amortissements annuels d'un montant total de 90 490,16 euros.

- **Les dépenses de travaux réalisés en 2022.**

La collectivité a réalisé en 2022 :

- Le remplacement de deux pompes sur le poste de relevage du Chemin des Lavandières : 7 229.00 € ;
- Quatre branchements de réseau : 7 780.00 € ;
- Assistance technique pour l'analyse des offres concernant le projet de réhabilitation de la station d'épuration (suivi par le cabinet d'études SCE) : 6 373.13 € ;

En 2022, le service a réalisé les investissements suivants pour un total au CA 2022 de 21 382,13 € HT.

## **CONCLUSION**

Depuis la fin de l'année 2019 et la restitution du programme d'investissement pluriannuel par le cabinet d'études SCE (suite au diagnostic du réseau, de la station d'épuration et de la filière boues), plusieurs améliorations ont été déployées : augmentation du plan d'épandage, mise en place d'un stockage déporté, multiples réparations des installations, investissement dans une unité de déshydratation des boues par l'achat d'une vis-presse à boues et d'un silo à chaux pour l'hygiénisation des matières (interdiction d'épandage des boues pendant la crise sanitaire), etc..

Chaque année des améliorations sont mises en œuvre pour le bon fonctionnement du service mais le point d'amélioration le plus urgent et important reste la mise aux normes de la station d'épuration vieillissante, âgée de plus de 40 ans.

Grâce à l'étude/diagnostic et à l'accompagnement du cabinet d'études SCE basé à NANTES, la commune a pu définir et arrêter son programme d'investissement estimé à 1 000 000 € HT pour la réhabilitation de certaines installations au sein de la station d'épuration actuelle.

A l'été 2022, le marché public de travaux concernant la réhabilitation de la station d'épuration communale a été attribué à la société OTV sise à CINQ MARS LA PILE (37) pour un montant de 1 130 000,00 € hors taxes.

La commune avait prévu, dès 2022, de commencer ces travaux mais après un appel d'offres infructueux en 2021, la commune pourra finalement voir ces travaux commencer en 2023, les autorisations nécessaires étant en cours d'obtention.

Ces travaux sont subventionnés par l'Etat (Plan de relance - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020) à hauteur de 500 000 € et par le Département du Morbihan (Fonds d'intervention en eau potable et assainissement 2021) à hauteur de 99 000 €, soit au total 53 % du projet. L'auto-financement de la commune s'élève donc à 531 000 € (soit 47 % du projet).

Ces travaux permettront de laisser un équipement viable à Roi Morvan Communauté lors du transfert de la compétence assainissement qui devrait avoir lieu avant 2026 (Loi NOTRe).

Selon l'importance du montant final des travaux pour le service, le Conseil Municipal pourra éventuellement être amené à trouver une clef de répartition des coûts avec les industriels raccordés et/ou à revaloriser le tarif d'assainissement collectif.

## LEXIQUE

**Bassin d'aération** : bassin dans lequel de l'air est injecté de manière à accélérer le développement des bactéries pour accélérer la dégradation de la pollution organique de l'eau.

**Bassin d'anoxie** : bassin permettant la dégradation des nitrates. L'anoxie est une diminution de l'oxygène qui pousse les bactéries à décomposer les molécules de nitrates pour récupérer l'oxygène nécessaire à leur respiration, transformant ceux-ci en diazote.

**Clarificateur** : ouvrage séparant l'eau épurée des boues d'assainissement.

**DBO5** : la DBO5, demande biochimique en oxygène en 5 jours, exprime la quantité d'oxygène nécessaire pour la destruction par les micro-organismes des substances organiques présentes dans l'eau sur une période de 5 jours.

**DCO** : la demande chimique en oxygène correspond à la quantité d'oxygène qui a été consommée par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans un échantillon d'eau.

**Dégazeur** : appareil qui permet d'enlever les gaz des eaux.

**Dégrilleur** : appareil qui permet de séparer et d'évacuer les matières volumineuses chassées par l'effluent.

**Dégraisseur** : ouvrage qui enlève les graisses et les huiles des eaux usées.

**Dessableur** : ouvrage qui enlève le sable des eaux usées.

**ECPP** : les eaux claires parasites permanentes sont les eaux parasites présentes dans le réseau collectif par temps sec. Un volume important d'ECPP peut mettre la station d'épuration en surcharge hydraulique et porter atteinte à son bon fonctionnement.

**Effluent** : désigne les eaux usées domestiques urbaines.

**EH (Équivalent Habitant)** : unité de mesure représentant la quantité de pollution émise en un jour par une personne, c'est-à-dire contenue dans 150 litres d'eau usée.

1 E.H. = 60 g de DBO5/jour (21,9 kg de DBO5/an) ; 135 g de DCO, 9,9 g d'azote ; 3,5 g de phosphore.

**Hydrocurage** : technique de nettoyage du réseau utilisant l'eau sous haute pression.

**MES** ou Matières en Suspension : ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées et pouvant être retenues par filtration ou centrifugation.

**m.l.** : mètre linéaire

**NTK** : Azote Kjeldahl c'est-à-dire la quantité d'azote organique et ammoniacal.

**Plan d'épandage** : document réglementaire reprenant le périmètre d'épandage avec l'ensemble des parcelles pour lesquelles un épandage des boues en agriculture est possible, ainsi que les prescriptions concernant les épandages, le stockage et le transport.

**Pt** : Phosphore total

**Rendement épuratoire** : rapport entre la pollution mesurée en sortie et en entrée de station. Il est exprimé en pourcentage.